



Le plan de licenciement à L'AFPA est arrivé !

jeudi 27 juin 2019, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

LE PLAN DE LICENCIEMENT À L'AFPA EST ARRIVÉ !

Quel devenir pour cette institution et ses salarié·es ?

Depuis le mois d'octobre dernier, les salarié·es de l'AFPA attendent un plan de transformation, qui en fait, cache des licenciements massifs et 38 fermetures de centres sur 110.

Sur 6500 CDI, ce plan prévoyait la suppression de 1541 postes dans un premier temps. Depuis début juin, après une mobilisation des salarié·es pour sauver leurs postes et leurs outils de travail au service de la formation professionnelle des demandeur·ses d'emploi et des salarié·es, il se résumerait à 34 fermetures de centres et 1424 licenciements, pouvant aller jusqu'à 1887 si les salarié·es refusaient la modification de leur contrat de travail. Ce mauvais plan, préparé avec amateurisme ne pouvait en l'état être validé par l'ensemble des organisations syndicales et l'IC-CHSCT.

Or après une intersyndicale (CGT ; CFDT ; FO et Sud FPA Solidaires) qui a rassemblé près de 2000 manifestant·es le 06 décembre dernier, la CFDT et FO ont signé un accord de méthode le 9 février 2019 avec la direction, alors qu'elles ne sont pas majoritaires, pour accompagner la direction dans cette « boucherie », soi-disant pour une amélioration de ce plan. Résultat : les salarié·es qui seront les premières à partir sur la base du volontariat, toucheront plus que les salarié·es licenciés qui n'auront pas eu la chance de trouver un reclassement interne ou externe. On assiste déjà à des postes « réservés », des postes sauvegardés à la limite de la clientèle. La direction privilégierait-elle certaines par rapport à d'autres ?

Quant aux salarié·es qui vont rester, les mobilités géographiques et/ou professionnelles risquent de devenir la norme, aggravant encore davantage les conditions de travail.

La CGT regrette la fin de cette intersyndicale qui aurait pu obtenir bien plus que l'accompagnement de licenciements massifs (plus gros plan de licenciements actuellement). La CGT et Sud ont décidé de défendre collectivement les salarié·es supposés être licenciés et celles et ceux qui vont rester. Pour cela ils ont saisi la justice et feront tout pour que la direction respecte le code du travail en mettant en place une évaluation des RPS engendrés par ce plan mortifère provoquant de nouveau des risques psychosociaux aggravés. Même dans les centres qui ne ferment plus, grâce aux projets alternatifs proposés et travaillés par les salarié·es et la CGT qui ont su sensibiliser certains élu·es politiques, les risques sont avérés.

A l'heure où ses lignes sont écrites, le nouveau plan n'est ni encore présenté aux instances représentatives du personnel ni au Conseil d'Administration. De plus, des emplois à y en a : 1294 CDI, sont chargés, dans des conditions de travail dégradées, de faire naviguer avec leurs collègues

CDI le bateau AFPA. Comment la DIRECTION, objectivement, avec des erreurs dans les livres 1 et 2 transmis par la direction, pourra-t-elle valider ce plan ? Car derrière ces erreurs se sont des femmes et des hommes et pas seulement des postes. Comment l'AFPA va-t-elle survivre à cette faille organisationnelle, agissant de façon exponentielle les RPS ?

L'AFPA en réduisant sa volume ne se donne pas les moyens de pouvoir former et qualifier les demandeur·ses, demandeur·ses d'emploi et les salarié·es. Bien au contraire, elle est en train de confectionner des blocs de compétences qu'elle vendra comme des petits cailloux. Il en faudra beaucoup aux salarié·es pour obtenir un titre, valant un métier.

L'AFPA agit, comme tous les services publics, des décisions sur l'autel de la rentabilité pour justifier les disparités des organismes créés par le CNR (Conseil National de la Formation). L'AFPA à la dérive, la CGT et Sud sont décidés à ne pas la laisser couler !

07

Le Lien 11 - 199 - JUIN 2019



Quel devenir pour cette institution et ses salarié·es ?

Depuis le mois d'octobre dernier, les salarié·es de l'AFPA attendent un plan de transformation, qui en fait, cache des licenciements massifs et 38 fermetures de centres sur 110.

Sur 6500 CDI, ce plan prévoyait la suppression de 1541 postes dans un premier temps. Depuis début juin, après une mobilisation des salarié·es pour sauver leurs postes et leurs outils de travail au service de la formation professionnelle des demandeur·ses d'emploi et des salarié·es, il se résumerait à 34 fermetures de centres et 1424 licenciements, pouvant aller jusqu'à 1887 si les salarié·es refusaient la modification de leur contrat de travail. Ce mauvais plan, préparé avec amateurisme ne pouvait en l'état être validé par l'ensemble des organisations syndicales et l'IC-CHSCT.

Or après une intersyndicale (CGT ; CFDT ; FO et Sud FPA Solidaires) qui a rassemblé près de 2000 manifestant·es le 06 décembre dernier, la CFDT et FO ont signé un accord de méthode le 9 février 2019 avec la direction, alors qu'elles ne sont pas majoritaires, pour accompagner la direction dans cette « boucherie », soi-disant pour une amélioration de ce plan. Résultat : les salarié·es qui seront les premières à partir sur la base du volontariat, toucheront plus que les salarié·es licenciés qui n'auront pas eu la chance de trouver un reclassement interne ou externe. On assiste déjà à des postes « réservés », des postes

sauvegardés à la tête du/de la client·e. La direction privilégierait-elle certain·es par rapport à d'autres ?

Quant aux salarié·es qui vont rester, les mobilités géographiques et/ou professionnelles risquent de devenir la norme, aggravant encore davantage les conditions de travail.

La CGT regrette la fin de cette intersyndicale qui aurait pu obtenir bien plus que l'accompagnement de licenciements massifs (plus gros plan de licenciements actuellement). La CGT et Sud ont décidé de défendre collectivement les salarié·es supposés être licenciés et celles et ceux qui vont rester. Pour cela ils ont saisi la justice, et feront tout pour que la direction respecte le code du travail en mettant en place une évaluation des RPS engendrées par ce plan mortifère provoquant de nouveau des risques psychosociaux aggravés. Même dans les centres qui ne ferment plus, grâce aux projets alternatifs proposés et travaillés par les salarié·es et la CGT qui ont su sensibiliser certains élu·es politiques, les risques sont avérés.

A l'heure où ses lignes sont écrites, le nouveau plan n'est ni encore présenté aux instances représentatives du personnel ni au Conseil d'Administration. De plus, des emplois il y en a : 1284 CDD, sont chargés, dans des conditions de travail dégradées, de faire naviguer avec leurs collègues CDI le bateau AFPA. Comment la DIRECCTE, objectivement, avec des erreurs dans les livres 1 et 2 transmis par la direction, pourra-t-elle valider ce plan ? Car derrière ces erreurs se sont des femmes et des hommes et pas seulement des postes. Comment l'AFPA va-t-elle survivre à cette faillite organisationnelle, aggravant de façon exponentielle les RPS ?

L'AFPA en réduisant sa voilure ne se donne pas les moyens de pouvoir former et qualifier les demandeuses, demandeurs d'emploi et les salarié·es. Bien au contraire, elle est en train de confectionner des blocs de compétences qu'elle vendra comme des petits cailloux. Il en faudra beaucoup aux formé·es pour obtenir un titre, maîtriser un métier.

L'AFPA subit, comme tous les services publics, des décisions sur l'autel de la rentabilité pour justifier les disparitions des organismes créés par le CNR (Conseil National de la Résistance). L'AFPA à la dérive, la CGT et Sud sont décidés à ne pas la laisser couler !